

République française

Département du PAS DE CALAIS

Commune de Saint-Floris

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2026

Nombre de membres

Vote:

Afférents : 15

A l'unanimité : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE de BETHUNE le 08/04/2026 et publication ou notification du : 08/04/2026

L'an 2026, le 07 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni ancienne médiathèque, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DEBAECKER OLIVIER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30 mars 2026.

Présents : Mmes BONNEL MELANIE, DELCROIX LAETITIA, DELGERY ADELAÏDE, DUFRENOY PERRINE, EVRARD LUDIVINE, LACHERY CATHERINE, MASSE CELINE ; MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, LEROUX SEBASTIEN, WEILLAERT YVES MARIE.

A été nommée secrétaire : M. BAUW Olivier

2026/19 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté par Monsieur le Maire, comme suit :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement	529 437,52	529437,52
Section d'investissement	403 871,43	403 871,43
TOTAL	933 308,95	933 308,95

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08 avril 2026

Le maire,

OLIVIER DEBAECKER

